



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 555-2020 créant une réserve financière afin de financer l'entretien et le maintien des infrastructures touristiques municipales;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité lors de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue du 8 au 22 décembre 2020;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 23 décembre 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**